

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE TROIS SEPTEMBRE (03/09/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 août 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 22

M. Romain LOPEZ, **Maire**,
M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,
M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 11

M. Luc PORTES (Représenté par Monsieur Guy LOURMEDE), Mme Any DELCHER (Représentée par Madame Stéphanie GAYET), **Adjoint**
M. Robert POMAREDE (Représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), M. Michel ALBERGUCCI (Représenté par Monsieur Philippe GARCIA), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (Représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Madame Sophie LOPEZ), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), M. Franck BOUSQUET (Représenté par Monsieur Ignace VELA), Mme Estelle HEMMAMI (Représentée par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Guy LOURMEDE est nommé secrétaire de séance.

ENFANCE

06 – 03 septembre 2024

6. Avenants aux conventions d'objectifs et de financement de la CAF

Rapporteur : Madame GAYET

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°31 du conseil municipal du 10 octobre 2023 approuvant les conventions d'objectifs et de financement des structures « ALSH extrascolaire », « ALSH périscolaire ».

Vu la délibération n° 30 du conseil municipal du 18 décembre 2023 approuvant la convention d'objectifs et de financement « Accueil adolescents ».

Considérant qu'il convient de modifier ces trois conventions afin de respecter la réglementation CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, propose au conseil municipal d'adopter les trois avenants modifiant les trois conventions d'objectifs et de financement « ALSH extrascolaire », « ALSH périscolaire », « Accueil adolescents ».

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes des trois avenants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants et toutes pièces afférentes.

Pour copie conforme
Moissac, le 04 septembre 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Guy LOURMEDE